

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 29  
Nombre de conseillers votants : 33

*Le quorum (17/33) est atteint*

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

**Date de la convocation : 28 mars 2024**

***Etaient présents*** : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, M. Abdelkrim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

**formant la totalité des membres en exercice**

**Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir**

Mme CARON a donné pouvoir à Mme SYLVAIN  
Mme EUSEBE a donné pouvoir à Mme WATERLOT  
Mme COUCHOT a donné pouvoir à M. LANTERI  
Mme BENICHOU a donné pouvoir à M. LACHAS

**Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté la séance en cours**

Mme JOSÉ a rejoint la séance à 20h32, à partir de la délibération relative à l'élection d'un adjoint au Maire, après avoir donné procuration à Mme DISANT  
M. BOULTAME a rejoint la séance à 20h33, à partir de la délibération relative à l'élection d'un adjoint au Maire  
M. DAOUDI a rejoint la séance à 21h10, à partir de la délibération relative à l'élection des membres du conseil d'administration du CCAS, après avoir donné procuration à M. ROLLET puis a quitté la séance à 00h22 après le vote des subventions

Accusé de réception en préfecture  
095-219506375-20240403-4-9-04-2024-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2024  
Date de réception préfecture : 08/04/2024

***Madame Simone DUFAYET est désignée secrétaire de séance.***

## COMMUNE DE VAUREAL

### DELIBERATION N° 4.9/04/2024

NOMENCLATURE ACTES :

7.5 Subventions

**OBJET : VOTE DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE 2024 DE LA COMMUNE AU CINEMA « L'ANTARES »**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Sur proposition de Monsieur Jean-Marie ROLLET, adjoint au Maire chargé des Finances et de la Commande publique,**

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics,

VU la délibération n°2.1/09/2021 du Conseil municipal du 29 septembre 2021 portant passage à la nomenclature M57 et fixant des modes de gestion amortissement pour tous les budgets de la ville,

VU la délibération n° 3.5/04/2024 du 3 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 du budget principal de la Ville,

VU la délibération n° 3.9/04/2024 du 3 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 du budget annexe du cinéma « L'ANTARES »,

**CONSIDERANT** que, dans le cadre de l'équilibre du budget annexe du Cinéma « L'ANTARES », la Ville verse annuellement une subvention d'équilibre,

**CONSIDERANT** que, pour atteindre l'équilibre des comptes du budget annexe du Cinéma « L'ANTARES » sur l'exercice 2024, la subvention d'équilibre versée par la Ville est de 150.000,00 €,

**CONSIDERANT** la présentation de ce point en commission « Finances » le 25 mars 2024,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE A L'UNANIMITE**

*(3 abstentions : Mmes Bénichou et Foursane / Mr Lachas)*

**ARTICLE 1 : DE VERSER UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE** de 150.000,00 € au budget annexe du cinéma « L'ANTARES » au titre de l'exercice 2024.

**ARTICLE 2 : D'IMPUTER LA DEPENSE** dans le budget de la commune à la sous fonction 317, compte 65821 et **D'IMPUTER LA RECETTE** dans le budget annexe du cinéma à la sous fonction 317, compte 75822.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Maire de la commune de Vauréal est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux personnes concernées et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme  
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal  
Raphaël LANTERI**



**Date exécutoire :**

.....

**Date de notification :**

.....

**Date de mise en ligne :**

.....

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.*